



Strasbourg, 10 juin 2024



T-PVS/Files(2024)40

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

44^e comité
Strasbourg, 2-6 décembre 2024

Bureau du Comité permanent

10-12 septembre 2024
Strasbourg

Suivi de la Recommandation n° 68 (1998)

**Grand Hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace
(France)**

- RAPPORT DU COMPLAINANT -

*Document établi par
Sauvegarde Faune Sauvage*

REPORT BY THE NGO**FOLLOW-UP TO RECOMMENDATION NO. 68 (1998) ON PROTECTION OF THE COMMON HAMSTER (CRICETUS CRICETUS) IN ALSACE (FRANCE)****21 May 2024***Document presented by
Sauvegarde Faune Sauvage**for the 44th Standing Committee Meeting of the Contracting Parties to the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Bern Convention)*

Sauvegarde Faune Sauvage hereby submits an update report to the 3rd Bureau Meeting of the Bern Convention (September 2024) on the conservation status of grand hamster in Alsace, France.

Table des matières:

- *LETTRE DE M. JEAN-PAUL BURGET, PRESIDENT DE SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE, DU 21 MAI 2024*

Annexes 1 to 5 (listed below) are accessible via the following links:

- *ANNEXE 1 : CONVENTION DE JACHERES SIGNÉE AVEC LE PRÉFET [[link](#)]*
- *ANNEXE 2 : CONVENTIONS BLE SUR PIED SIGNÉES AVEC DES AGRICULTEURS [[link](#)]*
- *ANNEXE 3 : CONVENTIONS DE JACHÈRES SIGNÉES AVEC DES AGRICULTEURS [[link](#)]*
- *ANNEXE 4 : ENQUÊTE PUBLIQUE AUPRÈS DES AGRICULTEURS [[link](#)]*
- *ANNEXE 5 : PHOTO AÉRIENNE HAUT RHIN MONOCULTURE [[link](#)]*

Production and dissemination in full or in part of this publication for non-commercial purposes are authorised without any prior written permission provided the source is fully acknowledged and cited.

LETTRE DE M. JEAN-PAUL BURGET, PRESIDENT DE SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE, DU 21 MAI 2024

Wittenheim, le 21 mai 2024

Monsieur,

Dans le Haut-Rhin, il reste 4 hamsters, alors qu'en 1979 il y en avait 4000. La ZPS Elsenheim, Grussenheim, Jepsheim. Elsenheim se trouve dans le Bas-Rhin, Grussenheim à côté, puis Jepsheim.

Les 4 hamsters se trouvent à Jepsheim. Dans le Haut-Rhin, les jachères environnementales et les programmes de conservation du grand hamster ont été délaissés, ainsi que les cultures de pailles ou de luzerne signées avec le Préfet du Haut-Rhin, la Chambre d'Agriculture, et la Sauvegarde Faune Sauvage. Ces programmes n'ont pas été repris par l'État, qui a favorisé la monoculture de maïs. Tous les contrats, initialement établis par Sauvegarde Faune Sauvage avec les agriculteurs, ont été repris par l'État après 2005. Sauf les communes du Haut-Rhin : Oberhergheim, Niederhergheim, Illhaeusern,

Hirtzfelden, Wickerschwihr, Bischheim, Muntzenheim, Durrenentzen, que l'État a délaissées. Grussenheim, qui est dans la ZPS, est délaissée depuis 12 ans. À Jebsheim, aucun contrat n'a été établi en 2023. C'est ainsi que la monoculture de maïs s'est installée dans toutes ces communes.

Les conventions de jachères et de luzernes ont été signées par la Chambre d'agriculture, le Préfet, et Sauvegarde Faune Sauvage. Les contrats de blé sur pied ont été signés par Sauvegarde Faune Sauvage, l'Office national de la chasse (à l'heure actuelle O.F.B) et les agriculteurs.

En 2003, il y avait 33 hectares en convention dans le Haut-Rhin. En 2023, zéro hectare en convention. Grosso modo, en 2008, en dehors de la ZPS, il y avait 120 hamsters, aujourd'hui zéro. Toutes ces conventions n'ont pas été renouvelées, la recommandation 98/68 a été mise au placard ainsi que l'arrêté de la Cour de justice pour le département du Haut-Rhin, notamment pour Grussenheim. Non seulement l'État n'a pas renforcé la protection du grand hamster comme le prévoit l'article 7 de la recommandation 98/68, notamment dans le Haut-Rhin où les hamsters avaient disparu avant 1998, mais il a laissé détruire les populations sauvages existantes dans toutes ces communes.

Voici la liste des agriculteurs qui ont souscrit pour la luzerne :

RIEGERT Jean Louis : ILLHAEUSERN
LEY Vincent : WICKERSWIHR, JEBSHEIM, BISCHHEIM
ZITVOGEL Jean Claude : NIEDERHERGHEIM
HUSSER Michel : MUNTZENHEIM, DURRENTZEN
KELLER Georges : NIEDERHERGHEIM
MANN Paul : NIEDERHERGHEIM
KOEHLER Pierre-Paul : OBERHERGHEIM

La liste des agriculteurs qui ont souscrit pour la culture de blé sur pied :

MULLER François : GRUSSENHEIM
SCHWEIN Gérard : GRUSSENHEIM
HUBERT Bruno : GRUSSENHEIM
GOETZ Hubert : GRUSSENHEIM
HARTMANN Gérard : GRUSSENHEIM
BLATZ Brigitte : GRUSSENHEIM
GOETZ Régis : HILSENHEIM
STRAUEL Marcel : GRUSSENHEIM
SUTTER Sylvain : GRUSSENHEIM

Toutes les conventions avec les agriculteurs nommés ci-dessus n'ont pas été conventionnées par l'État français.

L'État français en 2023 n'a pas payé les agriculteurs du Bas-Rhin pour le blé sur pied. De ce fait, de nombreux agriculteurs se désistent à renouveler les conventions pour 2024. L'État français fait du court terme, aucun achat de terrain n'a été fait pour préserver le grand hamster. S'il n'y a pas de convention et que l'État ne paie pas les agriculteurs, le hamster disparaîtra.

Presque toutes les populations sauvages de grands hamsters en Alsace ont été anéanties. Quelques individus subsistent à Obernai et à Geispolsheim tout le reste sont des hamsters « en perfusion venant d'élevages ».


Je vous rappelle que les ZPS représentent seulement 2% des terres favorables au grand hamster, soit 8600 hectares et 15400 hectares en comptant les zones d'accompagnement en ZA, et que sur cette

surface seulement 1%, soit environ 100 hectares, sont laissés en non-récolte (blé sur pied) jusqu'au 15 octobre pour maintenir réellement le grand hamster, et dont les agriculteurs n'ont pas été payés en 2023.

Nous soutenons que l'État français est en infraction de l'arrêté de la Cour de justice du 9 juin 2011 de l'Union européenne, tout comme la recommandation 68/98 de la Convention de Berne relative à la protection du grand hamster (*Cricetus cricetus*) pour le département du Haut-Rhin.

Nous sollicitons votre assistance pour garantir le respect de la recommandation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Jean-Paul BURGET,

Président de S.F.S.